

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 24 (1987)  
**Heft:** 871

**Artikel:** De la guerre des experts ... à celle des communes  
**Autor:** Delley, Jean-Daniel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1019742>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Dans le cas de l'actuelle course aux armements entre l'Est et l'Ouest et d'un point de vue occidental, la question fondamentale est donc: que veut vraiment l'Union soviétique? Imposer son système économique et social (et aussi sa domination) au monde entier, comme l'affirment volontiers ceux qui ne l'aiment pas et

qui, pour toutes sortes de raisons, s'en méfient profondément? Ou principalement se prémunir contre des menaces extérieures plus ou moins réelles, ainsi que le pensait, par exemple, un George Kennan? Vastes questions, dira-t-on sans doute et non sans raison – si vastes qu'on ne saurait les aborder ici. Mais il n'est peut-être

pas sans intérêt de savoir qu'en dernière analyse, c'est celles-là qui comptent.

Jean-Christian Lambelet

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. J.-Ch. Lambelet est professeur au département d'économétrie et d'économie politique (DEEP) de l'Université de Lausanne et à l'Institut des hautes études internationales (HEI) de Genève.

ENERGIE

## De la guerre des experts ...

■ (jd) La ville de Zurich a commandé deux études sur les possibilités d'influencer le développement de la consommation d'électricité. Le bureau Infrac – connu pour ses positions écologistes – et Elektrowatt divergent dans leurs conclusions. Pour le premier il est possible à certaines conditions de se passer du nucléaire, pour le second, c'est un scénario impensable. Infrac estime à 30% de la consommation le potentiel d'économie, Elektrowatt à 15%. Cette différence d'appréciation se

retrouve lorsqu'il s'agit d'évaluer la place future de la production d'électricité par le couplage chaleur-force, qui varie du simple (Elektrowatt) au double (Infrac), parce qu'Elektrowatt ne met pas l'accent sur la production décentralisée d'énergie. Cette controverse illustre une fois encore qu'en matière énergétique les antagonismes ne sont pas d'abord de nature technique mais bien politique: les moyens disponibles sont valorisés en fonction des objectifs qu'on privilégie.

## ... à celle des communes

Alors que la consommation d'énergie continue de croître, le débat politique est toujours bloqué sur l'importance des compétences à attribuer à la Confédération. Pourtant la politique énergétique se décide concrètement de manière très décentralisée. Par exemple au niveau communal. En effet les communes sont compétentes pour la distribution d'électricité sur leur territoire. Elles peuvent exécuter cette tâche elles-mêmes ou accorder une concession à un distributeur. La législation fédérale les autorise à imposer des conditions aux distributeurs, afin de préserver leurs intérêts légitimes.

C'est à cet enjeu précis que sont confrontées 40 communes du canton de Bâle Campagne. Approvisionnées par la société Elektra, elles ont à renouveler d'ici la fin de l'année la concession qui les lie à cette entre-

prise. Cette dernière milite en faveur de la construction de nouvelles centrales nucléaires et favorise la propagation du chauffage électrique par des tarifs de faveur, une attitude en contradiction avec la volonté clairement exprimée par la population de cette région. Le renouvellement des concessions offre aux communes la possibilité d'imposer à la société Elektra un certain nombre de conditions qui concrétisent les exigences d'une politique énergétique conforme aux vœux de la région: obligation d'acheter le courant produit par des sources alternatives et décentralisées à un prix équivalent à celui des centrales nucléaires; clause d'adaptation de la concession aux dispositions légales ultérieures; dispositions sur la structure des tarifs (interdiction des tarifs de promotion et de certains usages comme le chauffage extérieur).

COMPOSTAGE

## Dans la cuisine

■ (mam) DP a déjà beaucoup parlé du compostage des déchets organiques. En cas d'utilisation généralisée, cette technique permettrait de réduire considérablement la masse des ordures ménagères qui menacent les décharges et usines d'incinération d'engorgement définitif.

Un préjugé bien répandu veut que le compostage soit réservé aux propriétaires de villas ou au moins de jardins potagers. Les installations qui transforment les déchets en terreau sont encombrantes, malodorantes et peu à même de s'intégrer dans une kitchenette. Pierre Lehmann travaille sur le sujet depuis des années. Mis au point avec l'aide de membres du WWF qui l'ont testé à domicile, son nouveau panier à compostage s'avère parfaitement utilisable en milieu urbain. La Confédération, les cantons de Vaud, du Jura et de Genève ont apporté leur soutien financier à l'expérience.

L'appareil se présente comme un cylindre de 80 cm de hauteur; les déchets sont introduits par le haut et le compost récupéré par le bas après trois à quatre mois. L'utilisation de marc de raisin en granulé accélère le processus et neutralise efficacement les éventuelles mauvaises odeurs.

Vendue au prix de 300 fr., cette petite merveille est à commander au WWF, case postale 2995, 1211 Genève 2.

Les sceptiques peuvent obtenir gratuitement le mode d'emploi, ou téléphoner à Pierre Lehmann, Société d'étude de l'environnement, Vevey (021 / 51 05 15) pour tous renseignements.